



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

N°DEL 2025_03_038_24

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Objet : PERSONNEL

Créations d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 03/04/2025
Et publication ou notification
Du 03/04/2025
Le Maire,



=====

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de La Croix Valmer, il est possible de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23, 2° ;

Vu l'article premier du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le recrutement de plusieurs agents contractuels sur des emplois non permanents est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des services pendant l'accroissement temporaire d'activité,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire :

- **À créer** les postes référencés sur le tableau ci-joint, pour un accroissement temporaire d'activité par contrat d'engagement d'une durée déterminée de 6 mois renouvelable une fois sur une période de 18 mois consécutifs.
- **À rémunérer** les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, augmentés éventuellement du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.
- **À payer** l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10% du traitement brut si l'agent n'a pris aucun jour de congé. Cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.
- **À payer** l'indemnité de précarité en fin de contrat correspondant à 10% du traitement global brut si le contrat et les renouvellements éventuels n'excèdent pas 1 année.

SERVICE	GRADES	PERIODE	INDICES B/M
CTM	4 adjoints techniques	01/04/2025 au 31/10/2025	367/366
VOILE	1 éducateur des APS	11/03/2025 au 15/10/2025	538/462
EVENEMENTIEL	1 adjoint technique	05/05/2025 au 31/12/2025	367/366

Le montant des crédits nécessaires est inscrit au budget communal.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

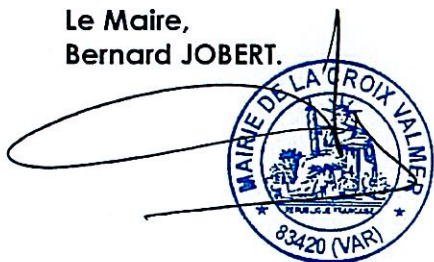
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

03 AVR. 2025

Le Maire

